
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Lévrier irlandais

Taille : Très grande;

Couleur de la robe : Gris, rouge, noir, fauve, froment;

Marques de couleur : Uniforme ou bringé, blanc sur les pieds, la poitrine et la queue accepté;

Texture et longueur du poil : Rude, poil double, long au-dessus des yeux et en dessous de la mâchoire;

Corps : Légèrement plus long que haut, poitrine profonde, modérément large, rein légèrement arqué, ventre bien rétracté, derrière large, bon angle du grasset;

Forme et position des oreilles : Petites, en forme de rose;

Forme et port de la queue : Longue et légèrement recourbée, moyennement épaisse;

Pieds : Grands, ronds, orteils arqués;

Caractéristique unique : Très grand.